



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **15 décembre 2008**

Délibération n° 2008-0391

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Rapport des délégataires de service public - Exercice 2007 - Activité d'exploitation des ouvrages de stationnement déléguée à la société Vinci park

service : Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Rapporteur : Monsieur Imbert

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 5 décembre 2008

Secrétaire élu : Madame Emeline Baume

Compte-rendu affiché le : 16 décembre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Morales, Muet, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : Mme Frih (pouvoir à Mme Benelkadi), M. Albrand (pouvoir à M. Plazzi), Mme Bab-Hamed (pouvoir à M. Le Bouhart), M. Chabert (pouvoir à Mme Levy), Mme Dagorne (pouvoir à M. Buffet), MM. Deschamps (pouvoir à M. Chabrier), Flaconnèche (pouvoir à M. David G.), Galliano (pouvoir à Mme Vullien), Genin (pouvoir à Mme Bailly-Maitre), Giordano (pouvoir à M. Coste), Gléréan (pouvoir à M. Reppelin), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Ariagno), MM. Justet (pouvoir à M. Darne JC.), Lambert (pouvoir à M. Serres), Louis (pouvoir à Mme Bocquet), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Réale (pouvoir à M. Passi), Rousseau (pouvoir à M. Abadie), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Turcas (pouvoir à M. Quiniou), Mmes Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine), Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : Mme Ait-Maten, M. Millet, Mme Pierron.

Séance publique du 15 décembre 2008**Délibération n° 2008-0391**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Rapport des délégataires de service public - Exercice 2007 - Activité d'exploitation des ouvrages de stationnement déléguée à la société Vinci park**

service : Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 novembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales précise les modalités de rendu compte des rapports des délégataires de service public disposant qu'ils sont soumis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante pour qu'elle en prenne acte.

Depuis la loi dite démocratie de proximité du 27 février 2002, l'article L 1413-1 du code général des collectivités territoriales précise également le rôle de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) pour l'examen de ces rapports, laquelle a été créée par délibération du 4 novembre 2002.

L'activité de l'exploitation du stationnement en ouvrage par le groupe Vinci park, regroupant les sociétés PSLB et Vinci park CGSt, représente deux contrats de parcs en délégation de service public dont les durées sont respectivement de soixante et quarante ans.

Les deux sociétés du groupe sont délégataires pour le parc Bellecour, conformément au contrat de concession du 27 juillet 1965 et pour le parc P1 (niveau - 3) de la Cité internationale, conformément au contrat d'affermage du 6 août 1993.

Les rapports du délégataire Vinci park, présentés au conseil de Communauté au titre de l'exercice 2007, contiennent les comptes relatifs aux opérations concernant l'exécution de chaque délégation de service public ainsi qu'un rapport d'activités assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service au cours de l'exercice.

Compte-rendu financier 2007

Le tableau ci-après présente en données consolidées des deux parcs, après un éclairage rétrospectif sur deux exercices, les principaux indicateurs financiers de l'exercice 2007.

Libellé		2005	2006	2007	Variation	
					En %	Tendance
indicateurs financiers	chiffres d'affaires horaires (k€)	3 183	2 872	2 906	+ 1,18	↗
	chiffres d'affaires abonnés (k€)	3	26	31	+ 19,2	↗
	charges d'exploitation (k€)	1 203	1 247	1 268	+ 1,7	↗
	excédent brut d'exploitation (k€)	1 529	1 332	1 429	+ 7,3	↗

L'excédent brut d'exploitation progresse de + 7,3 % par rapport au résultat de l'exercice précédent.

Cette hausse est directement liée aux bons résultats du parc Bellecour, consécutifs à l'augmentation de la fréquentation horaire de + 1,6 % par rapport à 2006 conjuguée à une hausse du ticket moyen de + 4,4 % par rapport à 2006.

A la demande de la Communauté urbaine faite lors de la présentation du rapport 2006, une annexe au rapport d'activité 2007 fait état de la nature des dépenses de renouvellement réalisées sur les cinq dernières années, mais sans toutefois en préciser le montant ni sans produire un plan pluriannuel pour les prochains exercices.

On soulignera l'absence de transparence du rapport financier 2007 en ce qui concerne les clés de répartition des frais de siège, les amortissements, les obligations de gros entretien-grande visite (GE-GV) et le montant des charges de renouvellement des ouvrages.

Enfin, il convient de rappeler que la Communauté urbaine ne perçoit aucune redevance financière au titre de l'affermage du parc P1, mais bénéficie annuellement de droits de stationnement valables pour les seules manifestations organisées par la collectivité au centre des Congrès.

Quant au parc Bellecour, la redevance versée s'est élevée à 176 000 €.

Rapport d'activités 2007

Le tableau ci-après présente en données consolidées des deux parcs, après un éclairage rétrospectif sur deux exercices, les principaux indicateurs d'activité de l'exercice 2007.

Libellé		2005	2006	2007	Variation	
					En %	Tendance
indicateurs d'activité	capacité totale	920	922	922	+ 0,0	→
	fréquentation horaire (passages)	850 514	762 171	721 366	- 5,3	↘
	nombre d'abonnés	50	21	24	+ 14	↗

On notera, en 2007 :

- un fléchissement de la fréquentation horaire provoqué par la désaffection du parc P1 dont la fréquentation accuse un recul de - 25 %, celle-ci étant provoquée par l'ouverture, à proximité, des parcs la Cité P0 et la cité P2,

- d'une progression lente du nombre d'abonnés du parc Bellecour. A ce titre, il convient de rappeler que le niveau - 3 du parc Cité P1 est exclusivement dédié au stationnement horaire et ne reçoit pas d'abonné.

Qualité du service

En termes de qualité de service, le délégataire livre les résultats de son enquête nationale indépendante de contrôle des standards de qualité : la note obtenue par le parc Bellecour est de 13,8 et celle du parc P1 de 10,7 pour une moyenne régionale de 12,6.

Il présente également la démarche de développement durable engagée par le groupe Vinci park dont les actions principales visent à une utilisation raisonnée des ressources (eau, carburant, énergie, etc.), une limitation de la pollution (emploi de produits d'entretien non agressifs pour l'environnement etc.), une maîtrise du cycle des déchets.

Conclusions

Lors de sa séance plénière du 12 novembre 2008, la commission consultative des services publics locaux a émis un avis sur ces rapports et a souscrit aux observations formulées ci-avant.

Il appartient donc au conseil de Communauté d'examiner les rapports 2007, produits par la société Vinci park, pour en prendre acte ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 12 novembre 2008, comme ci-après annexé ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

Prend acte des rapports 2007 produits par la société Vinci park au titre des délégations de service public pour l'activité d'exploitation des parcs de stationnement en ouvrage Bellecour et Cité P1.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 17 décembre 2008.